

## **ANNEXE 3 : TARIFS 2021**

### **Contributions (appelées aux adhérents)**

Administration générale : 2,84 € HT par habitant.

Prévention : 1,80 € HT par habitant.

Valorisation matière organique : 1,80 € HT par habitant.

Déchetteries ressourceries : 23,50 € HT par habitant.

Tri des collectes sélectives :

- emballages et papiers en mélange : 137 € HT par tonne,
- emballages : 288 € HT par tonne,
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne,
- incinération des refus de tri : voir incinération,
- transfert du verre : 6 € HT par tonne,
- mise en balles : 20 € HT par tonne.

Incinération avec valorisation énergétique : 160 € HT par tonne + TGAP en vigueur en 2021 par tonne.

Provision pour le démantèlement des fours de 1971 et 1976 (n°1, 2 et 3) : suspension de la constitution de la provision en 2021

### **Compostage individuel (pour les ménages en individuel)**

- composteur bois (300 l) + bioseau : 50 € TTC,
- composteur bois (600 l) + bioseau : 60 € TTC,
- bioseau : 2 € TTC,
- lombricomposteur : 52 € TTC (avec retour possible et remboursement au cours du 1er semestre)
- aérateur de compost : 15 € TTC

### **Compostage collectif**

- 6 < logements < 25 : 400 € TTC
- 26 < logements < 50 : 400 € TTC
- 51 < logements : 400 € TTC

Ce tarif comprend :

- la fourniture de composteurs en nombre et taille adaptés aux besoins de l'immeuble,
- l'équipement en bioseaux des foyers volontaires (demandés au cours de l'année),
- la fourniture en petit matériel (fourche, griffe...),
- des supports de communication (guide, affiches...),
- l'accompagnement à la mise en place et le suivi durant un an.

Remplacement de composteurs collectifs :

- composteur bois (300 l) sans bioseau : 70 € TTC
- composteur bois (600 l) sans bioseau : 80 € TTC
- composteur bois (1 000 l) sans bioseau : 100 € TTC

### **Déchetterie (pour les ménages)**

- remplacement d'un badge (perdu, détruit) : 11 € TTC par badge.
- accès gratuit.

**Incineration (pour les non-ménages et autres clients)**

Pour les déchets d'activités professionnelles :

- 135 € HT par tonne + TGAP 2021 pour les collectivités (DMA) et opérateurs privés collectant déjà sur le territoire – Ils seront prioritaires.
- 91 € HT pour les refus de process industriel extérieurs au SYBERT (nouveaux clients) et uniquement en 2021 et sans garantie de traitement.
- 160 € HT par tonne + TGAP 2021, pour les saisies douanières et scellés judiciaires
- apports nécessitant une présence : majoration de 100 €.

Pour le dépannage de collectivités signataires de la charte : 91 € HT par tonne + TGAP 2021.

Pour les boues de la station d'épuration « Port Douvot » de la Ville de Besançon :

- 67,70 € HT par tonne (redevance exploitation, redevance entretien renouvellement, amortissement, hors révisions) + TGAP 2021

**Déchetterie (pour les non-ménages)**

Matériaux	Tarif	Maximum par jour
Inertes, gravats	39,40 € HT / m3	1 m3
Métaux	6,20 € HT / m3	3 m3
Déchets verts	16,00 € HT / m3	3 m3
Cartons, papiers, journaux, magazines	14,70 € HT / m3	3 m3
Encombrants (trié ou valorisation énergie)	48,10 € HT / m3	3 m3
Déchets de chantier à en mélange destinés à la fabrication du CSR	60,60 € HT / m3	3 m3
Huile végétale (de friture)	1,20 € HT / litre	50 litres
Bois	27,20 € HT / m3	3 m3
Plâtre	15,20 € HT / m3	3 m3
Frais de dossier	18,33 € HT par dossier	
Fourniture d'un badge initial	9,165 € HT par badge	
Renouvellement d'un badge (ménages et non ménages)	9,165 € HT par badge	

Rappels :

- apports gratuits pour les ménages du SYBERT.
- apports gratuits pour les communes et communautés du territoire, dans la limite des quantités maximums autorisés aux professionnels, payants au-delà.
- apports gratuits pour les communautés organisant un ramassage en porte à porte des encombrants, à la condition de prévenir 48 h avant.

**Tri et mise en balle (pour les non-ménages et autres clients) :**

Tri des collectes sélectives emballages et papiers issus des ménages :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour le dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes : 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes : 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours),
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne

- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 90 € HT par tonne.
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne,
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Concernant les apports gracieux d'opérateurs privés, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.

Tri et transfert à l'ITM :

- chargement du verre : 6 € HT par tonne,
- tri et traitement des encombrants : 110 € HT par tonne,
- tri et traitement du polystyrène : 1 € HT/kg,
- mise en balles seule (sans tri) : 20 € HT par tonne,
- caractérisation à la pelle : 300 € HT par tonne,
- journée de location du quai de transfert : 300 € HT par tonne.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 0,6 X prix plancher du marché de rachat des 1.11,
- papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : reprise du papier sans contrepartie financière.

Traitement des bacs à ordures ménagères (sans insert métalliques) 10 € HT par tonne.

Apport de bouchons en plastiques pré-triés, conditionnés et livrés de la part d'association : 300 € par tonne (sous réserve de validations de l'intégration aux tonnages soutenus par CITEO)

Apport de plastiques pré-triés, sous réserve de quantités minimum : 100 € par tonne.